

L'ANSM met en garde sur la prescription hors AMM des antibiotiques chez les enfants atteints d'autisme

Compte Test - 2020-09-16 04:39:01 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Dans un communiqué du 15 septembre 2020, l'Agence française de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) indique qu'elle a été alertée sur la prescription hors AMM d'anti-infectieux (antibiotiques, antifongiques, antiparasitaires et antiviraux) durant de longues périodes ainsi que des spécialités destinées au traitement des intoxications aux métaux lourds (chélateurs). L'Agence française rappelle qu'en l'absence de données cliniques, le recours à ces médicaments n'est pas recommandé dans la prise en charge des troubles du spectre de l'autisme par la Haute autorité de la santé (HAS). Ces médicaments présentent en plus des risques de survenue d'effets indésirables, en particulier lors d'une exposition au long cours. Ces médicaments peuvent être à l'origine d'effets digestifs, des troubles cardiovasculaires et des troubles cutanés. Chaque anti-infectieux peut également donner des troubles qui lui sont spécifiques, sans compter que l'utilisation d'antibiotiques sur une durée longue va contribuer à l'émergence d'une antibiorésistance qui diminuera l'efficacité du traitement en cas d'infection avérée. Suite à cette alerte et après avoir mené des investigations, l'ANSM vient d'informer le Conseil de l'Ordre des médecins, le Conseil l'Ordre des pharmaciens, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et le procureur de la République de ces faits.